



La Présidente

Arrêté n° 2021- 479 du 3 décembre 2021

Portant désignation à la présidence de ma commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
- VU l'article L 141-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'ordonnance n° 2018- 1074 du 26 novembre 2018
- VU l'arrêté n° 2021-269 du 18 octobre 2021
- VU l'annexe 7 de la délibération n° CR 2021-034 du 21 juillet 2021 portant désignation et remplacement des représentants du Conseil régional dans divers organismes et l'annexe 5 de la délibération n° CR 2021-065 du 17 novembre 2021 relative au remplacement des représentants du Conseil régional dans divers organismes.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

L'arrêté n° 2021-269 du 18 octobre 2021 est abrogé.

ARTICLE 2 :

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France à la Présidence de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) :

- **Monsieur Benoît CHEVRON**, *conseiller régional d'Île-de-France*

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.



Valérie PÉCRESSE

Conseil régional